

ENSEMBLE, ATTEIGNONS L'OBJECTIF DU SCÉNARIO REPOS DE L'OCCITANIE

Depuis la loi de Transition Énergétique, les régions et les intercommunalités ont été promues au premier plan pour la coordination et la planification énergie-climat. Dans ce cadre-là, l'Occitanie s'est engagée vers l'objectif ambitieux pour 2050 : devenir la 1ère Région à Énergie POSitive (REPOS). Pour atteindre cet objectif il faut agir sur tous les fronts :

- Réduire les consommations d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques ;
- Couvrir les besoins résiduels par la production d'énergies renouvelables locales.

En 2015, le constat est fait que la région, produit **19,4 %** de son énergie par le renouvelable local. Ainsi le développement de l'éolien terrestre fait partie intégrante du scénario pour que l'Occitanie devienne TEPOS. En 2015, la puissance éolienne installée sur le territoire est de 1038 MW pour une production de 2314 GWh.

En termes de chiffres, cet objectif se traduit par : **5 500 MW** d'éolien terrestre et 15 070 MW de photovoltaïque en 2050. L'accroissement de la puissance installée serait donc de l'ordre de 200 MW par an jusqu'en 2050. Ainsi le développement de la puissance éolienne se traduit par : l'installation de nouveaux parcs et l'augmentation des puissances des éoliennes sur les nouveaux parcs, et sur les parcs existants arrivant en fin de vie.



ABO WIND



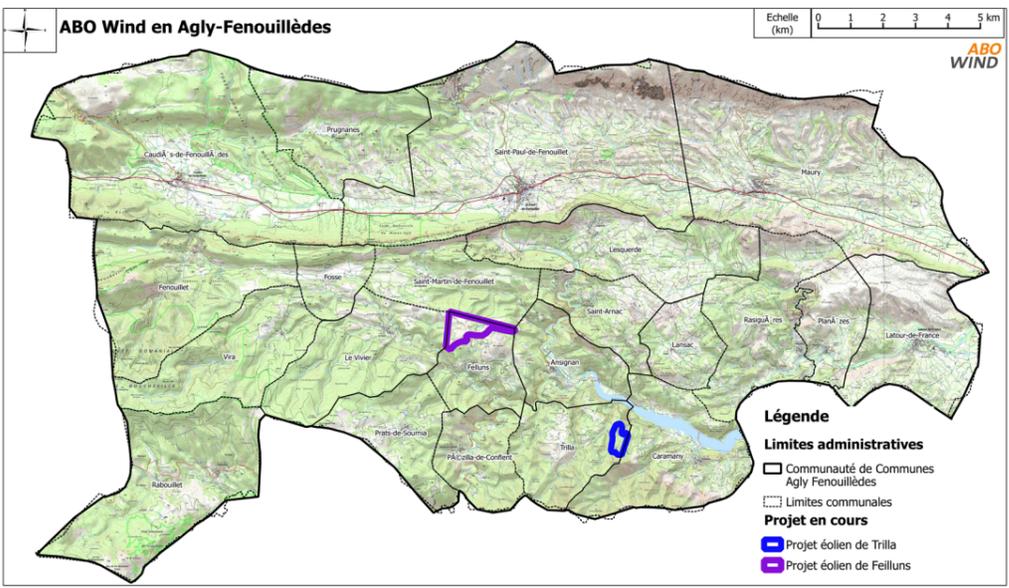
4 Agences
(1 ères fermes en Charente et Nièvre)



149 éoliennes



288 MW installés



Pour en savoir plus...

Notre démarche pour l'installation d'éoliennes sur la commune de Feilluns est détaillée sur la page web suivante :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/feilluns.html>

Vous y trouverez les dernières informations sur les avancées du projet et pourrez également nous contacter pour toute question, via la page contact du site internet. Nous sommes également à votre disposition par mail ou par téléphone.

Vos contacts ABO Wind

Responsable de projet :
Claire Pédeau
Tél. : +33 (0)5 32 26 13 74
@ claire.pedeau@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
@ cristina.robin@abo-wind.fr



Imprimé sur du papier 100% recyclé - Si vous ne souhaitez plus faire partie de notre liste de diffusion, merci de nous en informer : contact@abo-wind.fr



ABO Wind
Bulletin d'information n°1 - Février 2019

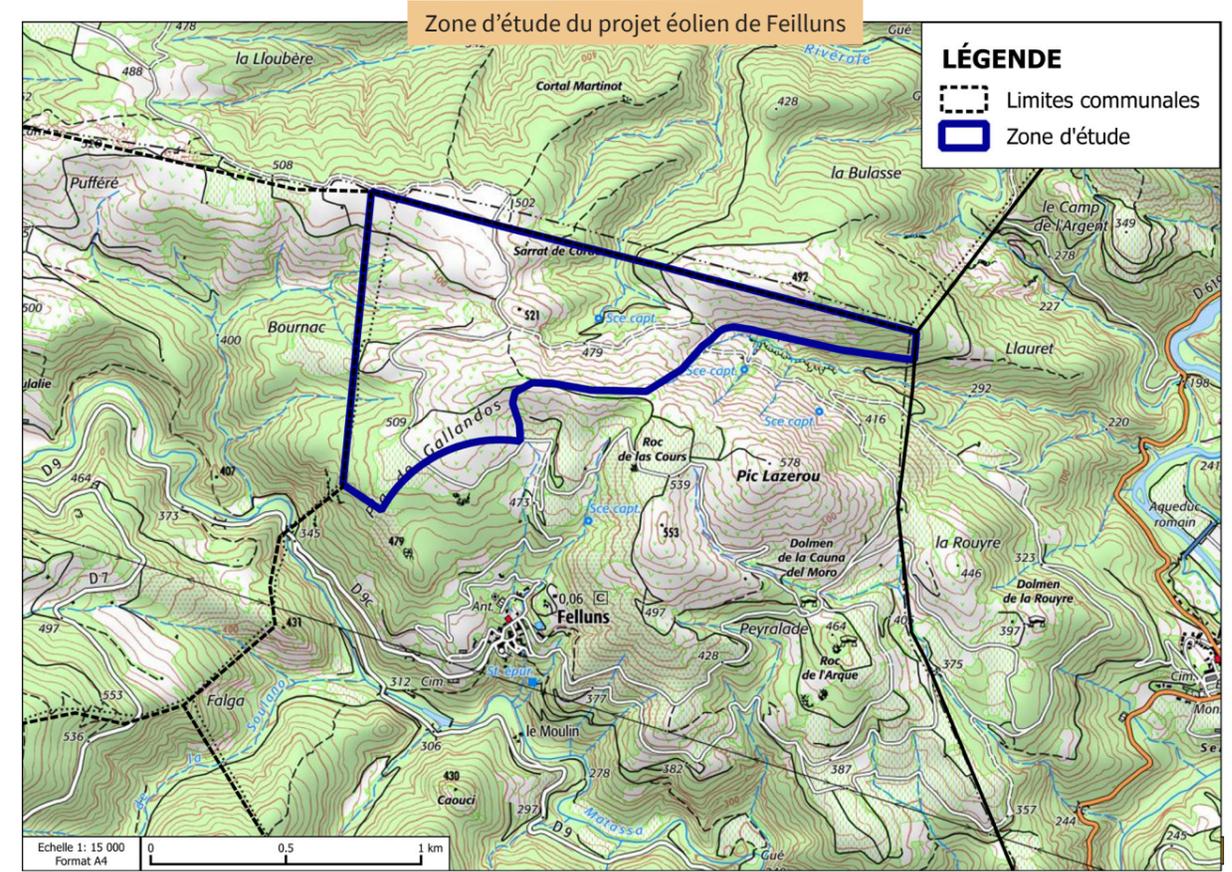
Projet éolien de Feilluns

Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer notre démarche de développement du projet éolien actuellement à l'étude sur votre territoire. Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Tout au long du développement du projet, nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet, de la tenue de réunions ou permanences publiques, à travers la distribution de bulletin d'information et de la page internet dédiée au projet : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/feilluns.html>



Une réunion publique aura lieu prochainement, la date vous sera communiquée.



LA ZONE D'ÉTUDE

Le territoire des Pyrénées-Orientales représente un des gisements éoliens les plus importants en France. ABO Wind travaille pour le développement de nouveaux projets sur ce territoire depuis 2017. Le projet éolien de Feilluns a ainsi été lancé en accord avec la municipalité en 2018. Il se concentre sur les secteurs de Pla de Gallandos, Prat d'en Bournac, Mouliero Blanco, Laygodisso, Peyro drexo et La Costo.

La zone choisie résulte d'une étude à l'échelle départementale prenant en compte les différentes contraintes techniques et environnementales du territoire. Des échanges avec les élus ont permis d'affiner le périmètre et d'y intégrer de nombreuses parcelles communales. Ainsi, la commune de Feilluns pourra bénéficier de retombées directes dans le cas d'aménagements situés sur ses parcelles.



COMMENT SE DÉROULE UN PROJET ÉOLIEN ?

L'ÉTUDE DE VENT

L'étude du gisement de vent est une étape indispensable dans l'élaboration d'un projet éolien. La mesure des caractéristiques de vent se fait par la mise en place d'un mât de mesure anémométrique, pour une durée de 1 à 2 ans.

Les données récoltées par le mât permettront de connaître avec précision le gisement, à différentes hauteurs. Ces données, corrélées avec des données de Météo France sur une période plus longue permettront de définir :

- Le type d'éolienne le plus adapté au territoire : hauteur du mât, longueur des pales, caractéristiques techniques, puissance, etc ;
- Le nombre d'éolienne et les distances entre chaque, afin d'éviter les effets de sillage ;
- La production électrique du futur parc.

DE QUOI EST COMPOSÉ UN MÂT DE MESURE ?

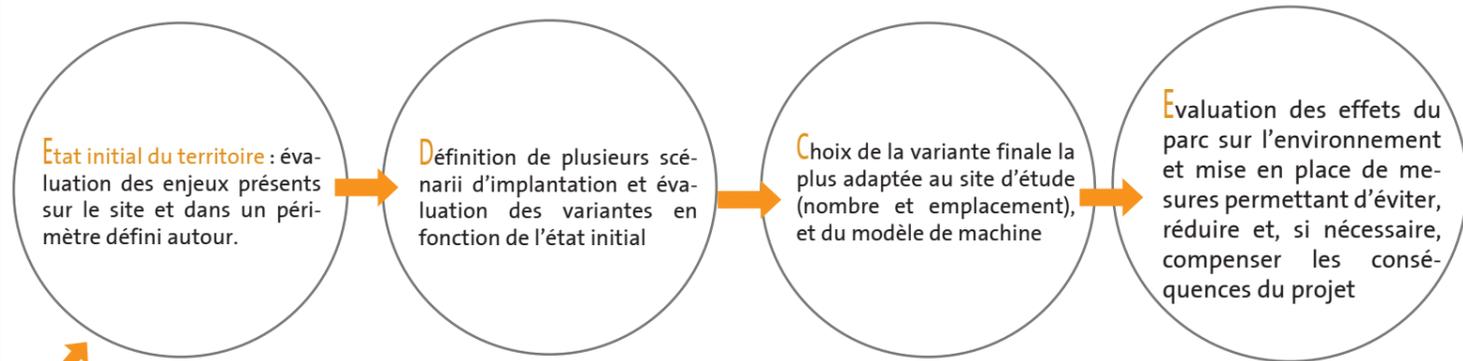
- 5 anémomètres
- 2 girouettes
- 1 logger (enregistreur des données)
- 1 baromètre
- 2 sondes de température
- 1 hygromètre
- 1 balise moyenne intensité au sommet
- 1 balise basse intensité à mi-hauteur
- 3 panneaux solaires pour l'alimentation

Le mât de mesure de Feilluns, d'une hauteur totale de 120 m sera installé au mois de mars 2019.



LA RÉALISATION DES ÉTUDES

Depuis début 2017, un parc éolien est soumis à une autorisation administrative unique : la demande d'autorisation environnementale. Cette demande est composée de l'étude d'impact qui explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Ainsi pour chaque volet de l'étude d'impact, le déroulement se fait comme suit :



La variante finale sera le meilleur compromis environnemental, paysager, humain et économique.

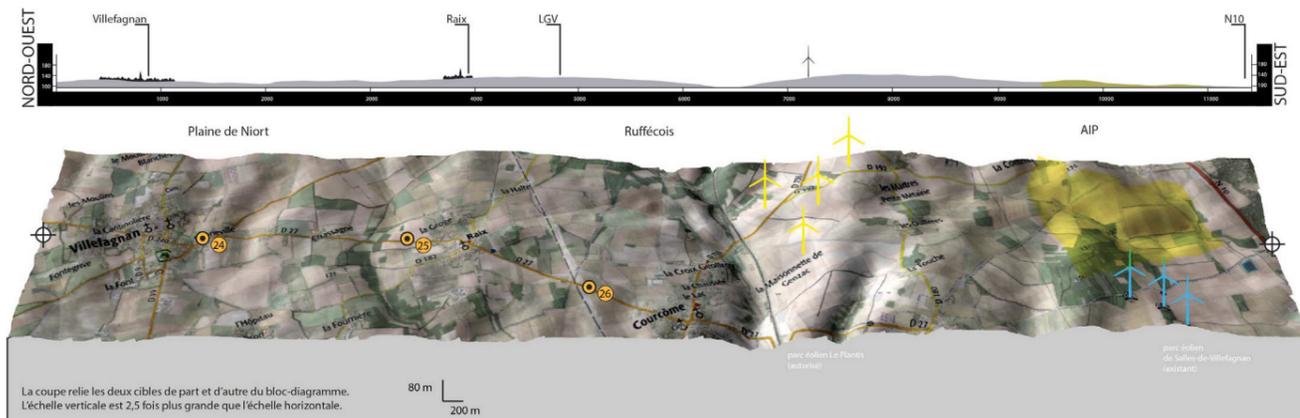


Planning réalisée

Dates prévisionnelles

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Elle permet d'estimer la capacité du secteur à accueillir un projet éolien et d'optimiser l'implantation des éoliennes. Notre objectif est d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire et les paysages qui le caractérisent. Une attention particulière sera apportée aux patrimoines protégés et grands sites de France tels que le Château de Queribus, l'Aqueduc d'Ansignan, le Pech de Bugarach, le Canigou, ect ...



Exemple de bloc-diagramme et de coupe réalisés dans le cadre de l'étude paysagère du projet de Villegats (16)

L'étude paysagère du projet de Feilluns débute en janvier 2019 par l'analyse des enjeux du territoire et la définition des différentes aires d'étude. Des photomontages seront réalisés au cours de l'année 2019 afin d'élaborer la variante la plus adaptée au territoire et d'analyser l'effet du parc sur les différents enjeux recensés.

L'ÉTUDE SUR LE MILIEU NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ

Cette étude consiste à :

- Recenser et localiser précisément les zones naturelles sensibles ;
- Réaliser un inventaire de terrain des espèces animales et végétales que ces zones abritent à des périodes propices à leur observation ;
- Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur ;
- Préciser les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces rares et/ou protégées au plan local, national, ou international, ainsi que le fonctionnement écologique des écosystèmes associés.

Exemple : l'étude chiroptérologique, un système d'écoute et d'enregistrement en altitude des ultrasons émis par les chauves-souris, permettant d'identifier leur nombre et les espèces concernées sera positionné sur le mât de mesure pour une année complète : le batcorder.



Exemple de batcorder utilisé pour identifier les chiroptères, sur mât de mesure. Source : ENCIS Environnement

Ces études permettent de choisir la solution qui concilie au mieux le projet éolien et le milieu naturel. Ces études durent 1 an, ce qui correspond au cycle biologique complet des espèces. Pour le projet éolien de Feilluns, l'étude démarre en janvier 2019, et dure donc jusqu'à janvier 2020. Nous aurons des premiers résultats de l'état initial en automne 2019.

L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Campagne acoustique : mesure du bruit résiduel aux habitations les plus proches, pendant 2 à 3 semaines

Modélisation de l'environnement sonore autour du projet, simulation du niveau sonore généré par les éoliennes.

Optimisation de la variante d'implantation et vérification du respect de la réglementation

Oui

Non

Adaptation du fonctionnement des machines : bridages (régulation de la vitesse de rotation des pales), arrêts.

Réglementation acoustique : Arrêté du 26 août 2011 - Voir paragraphe « L'aspect sonore d'une éolienne ».

La campagne acoustique du projet éolien de Feilluns aura lieu au mois d'avril 2019.